



CONFLIT VOISINAGE et VISITE D'achat compromise

Par **Kerry28**, le **23/12/2011 à 19:10**

je possède un appartement dans une petite copropriété de 5 appartements tous de type F2. J'ai mis en vente cet appartement depuis 10mois et j'apprends que la première et seule visite d'un acheteur potentiel a échoué à cause de l'état des parties communes. Car de nouveaux locataires habitant au premier étage s'étalent sur les parties communes avec leur meuble à chaussures et autres, prenant le palier pour une cave ou un garage. Alors que le règlement intérieur de la copropriété est très claire, aucun objet ne doit être entreposé dans les parties communes. De plus, j'apprends que ses locataires sont passablement bruyants occasionnant une gêne pour les habitants de l'immeuble. Quel recours tenté et vers qui me tourné pour résoudre ce problème de voisinage qui fait échouer ou fera échoué toute tentative de vente ?

Par **Claralea**, le **23/12/2011 à 19:58**

Bonsoir, il faut vous tourner vers le syndic qui devrait faire un courrier de rappel aux fauteurs de trouble, voir mettre à la déchetterie tout ce qui se trouve sur les parties communes.

Pour les nuisances sonores, soit un des locataires appelle la police quand c'est intenable pour les faire constater, soit tout les locataires vont porter plainte au commissariat contre cette famille